

LETTRE D'INFORMATIONS

NOVEMBRE 2018



Evolution du tabagisme

En 2017, 31,9% des personnes entre 18 et 75 ans déclaraient être fumeurs (notons que le Grand Est fait partie des 4 régions où l'on fume le plus). Malgré une stabilité globale entre 2010 et 2016 et même une baisse significative en 2016 et 2017 chez les 18-75 ans, le pourcentage des fumeurs n'est pas le même si on se réfère aux classes d'âge et au sexe. C'est le cas du tabagisme au féminin qui ne cesse d'augmenter depuis 1970 pour se rapprocher de celui des hommes (24% contre 30% en 2017). La baisse constatée en 2016 et 2017 n'a malheureusement pas concerné les femmes de 45-54 ans (Sources : Baromètres santé 2016 et 2017, Santé publique France). Côté travail, 3 personnes en emploi sur 10 déclarent fumer quotidiennement. D'autre part, plus du tiers des fumeurs réguliers (36,2%) déclarent avoir augmenté leurs consommations du fait de problèmes liés à leur travail ou à leur situation professionnelle au cours des 12 derniers mois (Sources : Baromètre santé 2010 et 2014). Ce sont les ouvriers les plus nombreux à fumer quotidiennement par rapport aux cadres et profession intellectuelle supérieure.

Un défi collectif pour arrêter de fumer

Depuis le 1er novembre, le Ministère de la Santé, l'Assurance Maladie et l'agence Santé Publique France ont lancé la troisième campagne nationale pour accompagner collectivement les fumeurs dans leur démarche d'arrêt.

Pour en savoir plus et participer à ce défi :

- https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr
- www.tabac-info-service.fr/L-annuaire-des-consultations-de-tabacologie
- www.grand-est.ars.sante.fr/system/files/2018-09/ INFOSANTE_Mois_sans_tabac_2018.pdf
- www.mplusinfo.fr/tabac-la-ligue-contre-le-cancer-du-haut-rhin-vous-aide -a-decrocher-mulhouse/
- AMELI: Tabac
- Dossier STSA: Pratiques addictives Tabac
- <u>Liste des substituts nicotiniques</u> pris en charge par l'Assurance Maladie avec leur modalités de remboursement (forfait de 150 € par an jusqu'au 31 décembre 2018 ou médicament remboursables à hauteur de 90 %, au régime local Alsace-Moselle).
- Affiche INPES : Autopsie d'un meurtrier

Sensibiliser les femmes

Le tabagisme au féminin est préoccupant comme le souligne le <u>Bulletin épidémiologique hebdomadaire du 30 octobre 2018</u>. Selon l'enquête réalisée en 2016 (*V. Demiguel et coll.*), 16% des femmes enceintes continuent à fumer au cours du troisième trimestre (30% avant la grossesse). Beaucoup de femmes reprennent leur consommation après la grossesse.

Par ailleurs et sans surprise, l'augmentation du tabagisme féminin s'est traduite par une recrudescence des maladies liées au tabac : le cancer du poumon en particulier dont l'incidence a augmentée de 72 % entre 2002 et 2015 ; mais aussi la bronchite chronique (l'incidence a doublé) et l'infarctus du myocarde (plus 50%). Sans parler des risques pour l'enfant à naître : fausse couche, prématurité, faible poids de naissance...

L'entreprise est tenue de mettre en place des mesures de prévention en faveur des femmes enceintes

Dès qu'il a connaissance d'un état de grossesse, l'employeur doit prendre les mesures adéquates pour éviter à la salariée concernée des travaux incompatibles avec son état (aménagement temporaire de poste ou d'horaires, éviction de tous les postes exposant aux CMR...).

En cas de difficulté, le médecin du travail peut être consulté soit à la demande de l'employeur, soit à la demande de la salariée.

AUTOPSIE D'UN MEURTRIER JOHN SCHOOL STATE STATE

PRESTATION de STSA: Sensibilisation

L'équipe pluridisciplinaire de STSA participe à la campagne régionale « Moi(s) sans tabac ».

(Voir les dates sur notre site : http://www.stsa.fr/Journees-de-sensibilisation-aux)

Elle intervient directement dans tous les centres de santé au travail mais aussi en entreprise où peuvent être réalisées des actions de sensibilisation aux risques liés à des pratiques addictives.

C'est peut-être l'occasion pour vous d'organiser un défi collectif dans votre entreprise !

STSA peut alors vous accompagner dans la mise en place de ce défi.

Pour contacter votre médecin du travail ou le service prévention retrouvez les coordonnées sur www.stsa.fr/Implantations